

A L G E R I E

Original: FRENCH

**Intervention du Chef de la délégation algérienne
M. Abdelaziz Belkhadem, Ministre d'Etat, Représentant Personnel de
M. le Président de la République,
Sommet de l'OSCE, Astana, 1-2 Décembre 2010**

Monsieur le Président,

Je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement algérien, mes sincères remerciements aux Autorités du Kazakhstan pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservée et les féliciter chaleureusement pour l'excellente organisation du Sommet d'Astana.

Cette rencontre au Sommet a été l'occasion d'un engagement renouvelé pour revitaliser l'OSCE afin de la rendre plus apte à répondre aux nouvelles menaces qui touchent, également, la région euro-méditerranéenne.

L'Algérie est encouragée par les progrès enregistrés au cours de ces dernières années au titre du partenariat méditerranéen qui atteste de la volonté des partenaires d'impulser une étape qualitative à la coopération euro-méditerranéenne, fondée sur le concept indivisible de la sécurité. Elle voudrait réaffirmer son intérêt à poursuivre la coopération avec l'OSCE, dont le capital de connaissances et les instruments sont utiles au renforcement des capacités nationales et la coopération régionale pour faire face aux défis globaux qui appellent des réponses collectives.

En effet, le caractère stratégique de la relation euro-méditerranéenne, plaide pour la préservation et le renforcement de la dimension euro-méditerranéenne.

Des efforts résolus sont requis pour réduire de façon significative le déséquilibre socio-économique entre les deux rives de la Méditerranée et promouvoir le développement durable ainsi que le désarmement et la non-prolifération. La même détermination est nécessaire s'agissant des fléaux interconnectés du crime transnational organisé, du terrorisme, du trafic des drogues et d'armes, de la cybercriminalité ainsi que de l'intolérance et des discriminations.

Ce contexte nouveau devrait, également, favoriser l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du Groupe de Contact Méditerranéen à propos desquels de nombreuses propositions ont été avancées. Nous encourageons les efforts destinés à donner davantage de visibilité au partenariat méditerranéen et à assurer un égal traitement de ses Membres. Dans ce contexte, l'Algérie réaffirme son appui à l'élargissement du partenariat de l'OSCE à l'Autorité Nationale Palestinienne qui en a fait la demande depuis 2004 et à tous les efforts visant à résoudre le conflit israélo-palestinien, au cœur du problème au Moyen Orient.

Monsieur le Président,

Forte de son expérience tirée de son combat contre le terrorisme qui continue d'être un sérieux défi à la sécurité et à la stabilité des Etats, l'Algérie œuvre, avec les autres pays du Sahel, à institutionnaliser le cadre de consultations et de coopération pour éradiquer les groupes terroristes qui activent dans cette région frontalière. Elle s'emploie à favoriser l'émergence de perceptions communes et de politiques reposant sur les priorités et besoins des pays de la région.

La responsabilité première des Etats du Sahel dans le combat antiterroriste et la criminalité transnationale organisée est primordiale, tout comme la coopération régionale pour une lutte efficace contre ces fléaux transfrontaliers, notamment, dans les domaines de l'échange de renseignements et d'expérience ainsi que l'utilisation des moyens de lutte par les seuls pays de la région. Dans ce contexte, l'Algérie apporte sa contribution au Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) basé, à Alger, que l'Union Africaine veut ériger en Centre d'excellence. Elle encourage, également, la coopération établie avec l'Unité d'Action contre le terrorisme de l'OSCE et les autres cadres onusiens et internationaux compétents en la matière.

Dans le même temps, l'Algérie poursuit ses efforts de sensibilisation en direction des pays du Sahel et de la Communauté internationale pour parachever l'édifice juridique international destiné à tarir toutes les sources et formes de financement du terrorisme. En l'occurrence, le paiement des rançons aux terroristes pour la libération des otages, est une source de financement d'activités criminelles qui perpétue l'action terroriste. A cet égard, l'Algérie sollicite la coopération de l'OSCE pour l'adoption d'un instrument juridique international pénalisant le versement de contreparties financières aux terroristes en échange de la libération d'otages.

Monsieur le Président,

Le déséquilibre socioéconomique qui persiste entre les deux rives de la Méditerranée contrarie le développement et la sécurité de la région et sape la confiance mutuelle. L'impact de la récente crise financière et économique internationale a mis en évidence l'impérieuse nécessité de mettre en place de solides mécanismes de prévention et de régulation, basés sur une représentation géographique équitable, pour améliorer la gouvernance économique et financière mondiale.

Pour sa part, l'Algérie œuvre à la diversification et à la modernisation de son économie pour améliorer son insertion dans l'économie mondiale et la globalisation qui favorise la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services ainsi que les processus d'association et d'intégration économiques. Or, les

politiques particulièrement restrictives des pays du Nord qui se traduisent, entre autres, par des barrières à l'octroi de visas, entravent le mouvement des personnes. Ce sujet d'intérêt commun, tout comme celui de la migration dont l'approche sécuritaire a montré ses limites, devraient figurer en bonne place dans l'agenda de l'OSCE.

Par ailleurs, la préservation de l'environnement offre des opportunités de coopération mutuellement bénéfiques pour le développement durable qui requiert des partenariats de long terme pour le transfert des connaissances et des technologies propres, susceptibles de promouvoir les industries vertes, le développement d'énergies nouvelles et renouvelables ainsi que la sécurité énergétique à propos de laquelle l'Algérie réaffirme son intérêt. Cette coopération sera de nature à mieux faire face aux défis de la désertification, de la dégradation des sols et de la raréfaction des ressources en eau.

Monsieur le Président,

Je voudrais rappeler l'engagement constant de l'Algérie sur un sujet primordial pour la paix et la sécurité internationale, à savoir, le désarmement général et complet ainsi que la non-prolifération nucléaire, qu'atteste son adhésion au Traité de Non-Prolifération, d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires, à la Convention contre les Armes Chimiques ainsi qu'au Traité de Pelindaba qui a érigé le Continent africain en Zone Exempte d'Armes Nucléaires, depuis son entrée en vigueur en Juillet 2009.

L'Algérie plaide pour l'établissement d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires au Moyen Orient, qui figure au cœur de la Conférence Internationale 2012, comme mesure de confiance indispensable à la sécurité des pays de la région, contrariée par l'arsenal nucléaire israélien qui échappe au contrôle et à la vérification de l'AIEA.

En conclusion, l'Algérie réaffirme son attachement au dialogue en tant que vecteur de rapprochement et de compréhension mutuelle. Des efforts résolus sont requis pour imprimer une dynamique nouvelle au dialogue des civilisations pour contrecarrer les effets désastreux de l'idéologie assimilant l'Islam au terrorisme, attisée par un discours haineux, notamment, de partis politiques d'extrême droite, relayé par certains médias peu soucieux de la préservation de la coexistence pacifique des cultures et des civilisations.

L'OSCE a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre l'intolérance et la discrimination, en particulier, contre l'Islam et les Musulmans, à travers ses institutions et structures exécutives dans la mise en place de stratégies et politiques efficaces pour la promotion du respect et de la compréhension mutuelle.

Je vous remercie.